Docusign Envelope ID: B0640A4C-48F3-8761-83F8-E393E8A0B5A0

« A2 »

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 7.635 €uros

Siège social :
16 Place de l'Avesne
80210 - MONS BOUBERT

R.C.S. AMIENS 448 208 991

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le huit septembre,
A 9 heures,

Madame Nathalie MARCANT, en sa qualité de Gérante de la société dénommée « A2 », Société A Responsabilité Limitée au capital de 7.635 €uros, divisé en SOIXANTE (60) parts sociales de CENT VINGT SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (127,50 €) chacune, dont le siège social est situé 16 Place de l'Avesne – 80210 MONS BOUBERT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 448 208 991,

Après avoir rappelé :

- qu'aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juillet 2026, il a été décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou, en cas d'oppositions des créanciers, du rejet de celles-ci, de réduire le capital de la Société « A2 » d'une somme de TROIS MILLE HUIT CENT DIX SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (3.817,50 €) pour le passer de SEPT MILLE SIX CENT TRENTE CINQ EUROS (7.635 €) à TROIS MILLE HUIT CENT DIX SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (3.817,50 €) par voie de rachat de TRENTE (30) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (127,50 €) puis de leur annulation,

- que le procès-verbal de cette assemblée a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS le 24 juillet 2026,

Constate que plus de 30 jours se sont écoulés depuis la cession de la part sociale cédée et le dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juillet 2026 ayant décidé la réduction du capital de la société et qu'aucune opposition n'a été effectuée, dans le délai légal, par un créancier dont la créance aurait été antérieure à la cession ou au dépôt.

Par conséquent, le gérant de la société constate :

- la réduction de capital d'un montant de TROIS MILLE HUIT CENT DIX SEPT EUROS ET

Docusign Envelope ID: B0640A4C-48F3-8761-83F8-E393E8A0B5A0

CINQUANTE CENTIMES (3.817,50 €) pour le porter de SEPT MILLE SIX CENT TRENTE CINQ EUROS (7.635 €) à la somme de TROIS MILLE HUIT CENT DIX SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (3.817,50 €) décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juillet 2026 par voie de rachat et annulation de TRENTE (30) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (127,50 €),

- la modification des statuts décidée par ladite assemblée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la gérance et les associés.

Madame Nathalie MARCANT

11-09-2026
Date

Paraphe
Paraphe

Signé par :
NATHALIE MARCANT
4B4866079F074E0...
Signature

Monsieur Christian MARCANT

08-09-2026
Date

Paraphe
Paraphe

Signé par :
CHRISTIAN MARCANT
73EECD5405DE4E6...
Signature

Monsieur Olivier HUART

08-09-2026
Date

Paraphe
Paraphe

Signé par :
75581CE5EE21463...
Signature